Comptes rendus des
CONFERENCES-DEBATS
Des 2 et 4 Juin 2011
A REMIREMONT
Dans le cadre des
II^{IEMES} RENCONTRES D'ORCHESTRES DE MANDOLINE ET GUITARE

PREAMBULE

C'est dans le cadre des II^{ièmes} rencontre d'orchestres de mandoline et guitare que le Club des mandolines de Remiremont, sous l'impulsion et la Présidence de Gilbert ZAUG et de son comité, a souhaité donner la parole aux adhérents de la CMF et particulièrement aux ensembles à Plectres, aux formateurs de leurs écoles, mais également aux musiciens amateurs et professionnels, aux bénévoles de ces ensembles, sans oublier tous ceux qui de près ou de loin s'intéressent à ces questions.
Deux conférences se sont ainsi déroulées l'une ayant pour thème la Confédération Musicale de France et l'autre ayant pour thème la pratique musicale amateur et la vie associative.

L'animation et la préparation ont été confiées à Pascal ZAUG, chef d'orchestre adjoint de l'ensemble de Remiremont, musicien de l'orchestre et membre du Comité du Club des Mandolines de Remiremont.
Nous vous livrons ici le compte rendu des deux conférences, suivi des recommandations à la Confédération Musicale de France ainsi que les propositions dans le cadre des pratiques musicales amateur et de la vie associative.

Nous avons regretté l'absence à ces conférences de Monsieur Philippe FONDARD, nouvel administrateur de la CMF, Président la Fédération Régionale des Sociétés Musicales de Lorraine et de l'Union Départementale des Vosges malheureusement souffrant et rendu indisponible quelques jours seulement avant l'évènement rendant son remplacement impossible. Tous nos vœux de prompt rétablissement, de bonne santé ainsi qu'un message d'amitié et de soutien lui sont bien entendu adressés de la part de l'ensemble des musiciens du Club des Mandolines de Remiremont.
Nous avons également regretté l'absence de représentants des collectivités (région, département et commune de Remiremont) dont l'éclairage aurait certainement permis d'amender les débats.

Des remerciements tous particuliers sont adressés à Madame Françoise LOUIS directrice de la CMF et qui, sollicitée à la dernière minute, nous a apporté ses conseils et son soutien dans ce projet.
Des remerciements sont également adressés à Monsieur Philippe JOHANNES, Luthier à Neufchâteau pour sa participation à la première conférence et ses apports constructifs.

Enfin, libérés de leur rôle de maitres de stage dans le cadre de ces rencontres, nous avons pu apprécier les interventions qualifiées et fort pertinentes de deux grands professionnels de la mandoline que sont Mathieu SARTHE MOURÉOU (mandoliniste) et Vincent BEER DEMANDER (mandoliniste et membre de la commission des plectres) pour la deuxième partie de la conférence débat sur la CMF. Qu'ils soient également remerciés pour leurs apports précieux et leur écoute attentive.

Thème et objectifs de la 1ière conférence : la CMF :

- Thème
  - LA CMF :
- Objectifs :
  - La rencontre de responsables de sociétés musicales, de musiciens amateurs, de musiciens professionnels, de membres de la CMF
  - Faire un rappel du rôle de la CMF
    - Ce qu'elle veut être
    - Ce qu'elle est
    - Ce que nous désirerions qu'elle soit
  - Faire émerger des problématiques de terrain
  - Faire émerger des propositions
  - Créer des échanges et apporter la vision du terrain
  - Faire entendre la voie des petites formations
  - Faire remonter aux responsables de la CMF la vision du terrain,
  - transmettre nos inquiétudes éventuelles, nos problématiques
  - Participer à la construction de l'avenir en transmettant des recommandations à la CMF

INTRODUCTION

Les échanges ont été introduits par un bref rappel de ce qu'est la CMF en présentant deux articles de ses statuts :

- **Son but**

L'association dite Confédération Musicale de France, fondée en 1903 sous le nom de Fédération Musicale de France (modifié en 1953), reconnue d'utilité publique par décret du 2 janvier 1957, agréée par le Ministère de la Culture et le Ministère de la Jeunesse et des Sports, a pour but de favoriser le développement et le rayonnement de la culture musicale par l'enseignement, la formation, la pratique et la diffusion ainsi que toute forme d'assistance administrative auprès de ses membres.
Elle impulse et coordonne les actions des Fédérations Régionales, notamment en matière culturelle et sociale, et à ce titre, mandat lui est donné pour négocier tout texte destiné à régler les rapports entre salariés et employeurs des associations affiliées. Ces fédérations correspondent au découpage administratif en vigueur.

- **Ses moyens**

1) son programme pédagogique et ses épreuves de contrôle et d'examen
2) ses stages de formation et de perfectionnement
3) ses ensembles musicaux
4) la formation à la direction et à la préparation du DADSM (Diplôme d'Aptitude à la Direction des Sociétés Musicales)

5) l'organisation de manifestations, de concerts et de toutes autres activités qui favorisent la formation et la pratique musicale
6) les concours de musique (pour instrumentistes, petits ensembles, orchestres, chorales et formations diverses)
7) les commandes et concours de composition
8) la sauvegarde et la promotion du patrimoine musical et instrumental
9) sa bibliothèque
10) les publications, productions et autres moyens de communication
11) ses relations avec les organismes nationaux et internationaux
12) ses services spécifiques, conventions, contrats d'objectifs…
13) la reconnaissance pour services rendus à la cause musicale par l'attribution de récompenses (diplômes et médailles).

Puis lecture a été donnée de la vision du président Jean-Jacques BRODBECK (fin de l'édito du N°550 du journal de la CMF) :

« Nous nous retrouvons certainement devant des réformes fondamentales et les chantiers d'une densité rare et difficile qui nous permettrons de rester au contact des mutations sociétales actuelles et à venir mais surtout de développer notre confédération vers sa vraie dimension nationale, celle de première confédération musicale de France avec toutes ses déclinaisons. C'est donc avec optimisme que nous ouvrons les chantiers de demain »

La présentation fut conclue en apportant un éclairage sur l'organisation tant politique que technique de la CMF qui vient en deux ans de subir de fortes mutations avec des changements à la gouvernance et au niveau administratif avec en particulier l'arrivée :

D'un nouveau président : Monsieur Jean-Jacques de BRODBECK
D'un nouveau directeur : Madame Françoise LOUIS

Cette première conférence avait pour objectif :

- De redonner du sens à la Confédération
- Aider au développement la confédération
- De s'adapter aux mutations sociétales
- Donner la parole aux adhérents et aux non adhérents
- Construire des réponses aux besoins

Les débats ont été lancés en apportant une vue générale des problématiques liées à la CMF par l'énoncé d'une liste, non exhaustive, de sujets qui allaient pouvoir être débattus à savoir :

- **Le rôle de votre confédération et à ce titre vos attentes et vos besoins**
    a. coordonner, homogénéiser, encourager les efforts des sociétés musicales, rassembler les générations et les classes sociales
    b. l'organisation (fédérations régionales, unions départementales et adhérents)
    c. la vie et le rôle des différentes instances
    d. la participation des adhérents
    e. quels apports ?

f. quels besoins ?

- **Les concours, l'organisation, le choix des œuvres**
  a. les niveaux
     i. 3ième, 2ième, 1ière division, supérieur, excellence et honneur
     ii. Homogénéisation avec les autres pays européens
     iii. Le concours international : accès, niveau
  b. faiblesse de participation
     i. importance de participer
        1. motivation
        2. émulation
        3. enrichissement
        4. découverte d'œuvres
        5. valorisation et reconnaissance du travail
     ii. manque de communication de la CMF
     iii. adhérer à la CMF :
        1. pour quoi faire
        2. quelle incidence sur la vie associative
        3. quelle incidence sur les possibilités de se produire
        4. quelle incidence sur le recrutement
        5. quelle incidence sur les aides éventuelles
  c. choix d'œuvres limités en ce qui concerne les OAP
  d. le manque d'incitation
  e. le mélange sur un même niveau d'orchestres avec des professionnels et sans professionnels

- **Les examens d'élèves,**
  a. les difficultés liées aux cycles et inter-cycles
     i. formations et formateurs ?
     ii. programmes
     iii. niveaux des classes
     iv. travail des élèves (mutations sociétales)
  b. l'organisation,
  c. le choix des œuvres

- **L'appui de la CMF pour organiser des manifestations**
  a. stages
  b. concours
  c. festivals
  d. délocalisation dans la « province profonde »
- **L'isolement des chefs d'orchestres**
  a. isolement dans le management
  b. quelle formations pour les chefs amateurs et quel avenir
  c. isolement dans la recherche d'œuvres nouvelles (pas forcément contemporaines)

- **Le manque d'oeuvres créées ou arrangées pour OAP**

- **Le site openassos : journal de la CMF :**
    i. N° 549 p28 boite à outil pIII
    ii. N° 548 p5
    a. Gestion des adhérents
    b. Des partenaires (mailings)
    c. Des partitions
    d. Informations des manifestations
    e. Peut servir de site pour la société musicale….

- **La SAEM**
    a. Journal de la CMF : N°549 p 21
    b. Réduction de 12,5 % pour adhérents CMF

- **L'Assurance 549 p28 boite à outil pI**

- **Le magasine**
    a. rôle
    b. Contenu (boite à outil)
    c. Communication des manifestations

- **La quasi-absence de rencontres entre sociétés musicales de familles d'instruments différentes** :
    a. Orchestres à Plectres (OAP)
    b. Harmonies et Batteries fanfares
    c. Big band
    d. Jazz band
    e. Groupes instrumentaux
    f. Orchestres d'accordéons
    g. Chorales….

- **Les difficultés liées aux répertoires**
    a. Suivant l'âge
    b. Suivant le niveau
    c. Suivant l'instrument
    d. Répertoires d'œuvres imposées aux concours difficiles à produire en public
    e. Œuvres de virtuoses (dextérité) ou d'interprétations (nuances et beauté des sons, expression, transmettre une émotion….)
    f. Œuvres et musiques actuelles

- **Les commissions de la CMF : la commission non permanente des plectres**
    - Membres actuels
        - Florentino CALVO
        - Roger REMANDET
        - Vincent BEER DEMANDER

        - Gilbert ZAUG
        - Annie NICOLAS
    - Rôle
        - Choix des œuvres concours et examens

- **Le lien avec les autres arts, la culture en générale**

Il n'était évidemment pas question d'aborder tous ces thèmes en profondeur mais d'enrichir le débat futur en ouvrant le débat sur des réflexions possibles.
Cette conférence débat a également eu pour visée de recueillir en vue de mutualiser les expériences, de valider auprès des personnes présentes ce que la CMF leur apporte, ainsi que ce qu'elles aimeraient qu'elle leur apporte.

LES DEBATS :

La confédération, son rôle, son périmètre et ses outils semblent mal connus même par ses adhérents. Certains adhérents connaissent l'existence par exemple du magasine sans en connaitre le contenu et sans l'avoir jamais consulté.
Les luthiers souhaiteraient également être mis en relation avec les sociétés musicales et ont découvert l'existence des différents outils de la CMF.

DES OUTILS de la CMF

- Le magasine

Des questions ont été posées sur le magasine : est il payant, quel abonnement, quel contenu… Quelques exemplaires ont été présentés et ont circulé pendant le débat, alors qu'une présentation des différentes rubriques du magasine et de ses contenus était faite. L'ensemble des personnes présentes a trouvé le magasine intéressant, toutefois il est ressorti que celui-ci n'était pas assez proche des petites sociétés musicales, isolées, et s'adresse plutôt aux grosses sociétés, à celles ayant des moyens humains et/ou financiers suffisants, aux professionnels, aux grosses écoles de musiques, aux écoles territoriales, et délaissaient celles- qui semblent peut-être en avoir le plus besoin, composées uniquement de bénévoles et ayant de faibles moyens.

- Le Flash info

Le Flash info a également été présenté, il semble que personne n'en connaissait l'existence alors qu'il est sorti en avril et en mai. Son contenu a également été présenté, il reprend globalement les infos importantes du magasine avec des liens pour retrouver les sources des articles.

- Le site openassos

Le site, avec ses multiples possibilités, a été présenté et expliqué. L'information est mal transmise, il conviendrait de plus de pédagogie pour présenter les outils, une simple info dans

un magasine ou un courrier ou un mail ne suffisent pas, à cause de la profusion des sollicitations.
Chacun peut toutefois retrouver l'info dans les magasines N° 548 et 549.

LA SAEM

Propose un forfait (peu onéreux) qui donne de la souplesse pour les écoles et les orchestres en autorisant de jouer avec des copies de partitions moyennant un forfait et pour les auteurs qui sont référencés (ils y sont très majoritairement) dans les cours, les manifestations, les examens et concours. Des inquiétudes subsistent sur la véritable garantie du système et les risques résiduelles.

LA SACEM

La CMF a signé une convention qui permet d'avoir une réduction (12,5%) sur les coûts à payer pour la diffusion d'œuvres lors de manifestations. Il existe aussi un forfait par convention entre la SACEM et la CMF à payer au préalable, très peu cher, et qui réduit largement les formalités et le coût.
(Voir le site de la CMF)
Entre la méconnaissance des possibilités, la connaissance de leur existence mais conjuguée à une mise en œuvre obscure, les personnes présentes ont exprimé confusions et difficultés liées à un système trop administratif et insuffisamment expliqué.

INTERET des SUJETS ABORDES et PARTICIPATION, COMMUNICATION

Le débat s'ouvre alors sur l'intérêt d'une telle conférence et part du constat de la faible participation.
Les questions qui se posent sont :

- est-ce un problème de communication : il faudrait inventer de nouvelles formes, utiliser les réseaux, ne pas hésiter à envoyer plusieurs fois l'info, et de manière progressive pour intéresser
- Nous somme nous adressés aux bonne cibles, avons-nous adapté la communication aux cibles, avons-nous bien identifié les cibles
  Ces mêmes questions se posent à chaque société musicale dans sa propre communication, sur ses manifestations, son école…

D'autres critères peuvent également être analysés :

- Les horaires, les dates sont ils adaptés,
- Les contenus sont il s clairement identifiés
- L'information a-t-elle produite à temps,
- L'information est elle suffisante ou au contraire n'est-elle pas trop abondante et confuse

Pour cerner et apporter un début de réponse à ces questions qui se posent également lors des manifestations de nos sociétés musicales, il peut être intéressant, de faire des questionnaires d'impact, de satisfaction, d'analyse des répertoires, d'origine du territoire des spectateurs ....

Un soutien de la fédération sur cette réflexion serait la bienvenue

L'ISOLEMENT DES PETITES SOCIETES MUSICALES

Quid des petites sociétés musicales, peu ouvertes sur l'extérieur, peu ou pas en contact avec la CMF ; la CMF ne les connait pas !
En France, il existe environ 70 orchestres à Plectre. La majorité reste encrée sur son territoire local, ne participe pas à des manifestations à l'extérieur, n'est pas en contact avec les autres orchestres, n'est pas forcément adhérente à la CMF, ne participe pas aux concours de la CMF, ne se confronte pas aux autres, ne découvre pas d'autres styles, d'autres musiques, d'autres répertoires, d'autres approches…. Mais que fait on pour eux, que fait on pour les attirer, que fait on pour les aider ?
La confédération n'est pas adaptée et cela devrait être le trôle des fédérations régionales et surtout des unions départementales qui doivent être plus proches : problèmes humains, de moyens, de motivation….
Il y a certainement aussi un problème de connaissance du maillage du territoire par ces sociétés musicales.

A l'occasion de notre rassemblement d'orchestres de mandoline et guitare, nous avons fait un travail de recherche, de collecte et de mise à jour de l'ensemble des orchestres à Plectre de France et cette liste est aujourd'hui sur le site du Club des Mandolines de Remiremont et a été transmis à la CMF. Cette initiative peut être dupliquée pour d'autres familles d'instruments et/ou d'autres sujets

QUEL ROLE et QUELS ADHERENTS à la CMF, AUX FEDERATIONS REGIONALES et UNIONS DEPARTEMENTALES

La confédération semble se caractériser par la présence essentiellement des harmonies et batteries et fanfares, ou sont rassemblées les autres sociétés musicales, les autres écoles de musique.
Certains sont inscrits mais ne sont pas présents aux réunions.
Il apparait des difficultés de représentation, au niveau local et par répercussion au niveau de la CMF
Comment aller les chercher, et c'est au niveau départemental que se pose véritablement la question :

- Quelles actions pour aller les rencontrer,
- Comment veiller à ne pas s'arrêter aux seules sociétés de pratique musicale et s'ouvrir d'avantage à tout type de structure qui œuvre pour la musique et la pratique musicale, qu'elle soit amateur ou professionnelle, pour une émulation commune, et faire vivre la musique dans toutes ses pratiques sans oublier la lutherie.

Le fait qu'il n'y ait pas de véritable démocratie au niveau des commissions à la CMF est un frein à l'engagement, les participants des commissions étant nommés et non élus, il conviendrait peut être de créer des instances composées d'élus.

LA LUTHERIE

Les participants ont évoqué la difficulté que constitue la recherche et l'acquisition d'un instrument de qualité à un prix raisonnable, qu'il s'agisse des élèves des écoles de musiques ou des jeunes musiciens des orchestres, mais également pour les musiciens plus confirmés.
IL a été également évoqué la difficulté rencontrée par certains : Comment et ou faire réparer son instrument ?
Difficulté liée à l'instrument, la mandoline est un instrument délicat et cela a une incidence sur la justesse de l'instrument : le bois travail (humidité, température…), il conviendrait de proposer un apprentissage pour les musiciens sur les influences de l'environnement sur l'instrument, sur les conséquences de l'utilisation (stockage, différences de température, chocs) mais aussi sur l'importance de l'entretien et de la maintenance de l'instrument.

Il apparait l'utilité d'introduire un professionnel de la lutherie dans les masters classe pour :

- Informer le musicien de ce qu'il devrait connaitre de son instrument
    - Justesse
    - Entretien
    - Maintenance régulière (comme une voiture !!!)
    - Ou acheter un instrument, l'intérêt du professionnel
    - Comment choisir un instrument
    - Qu'est ce qui explique un confort de jeu
    - Qu'est ce qui explique une meilleure sonorité
- Apporter des informations pratico pratiques au niveau du public amateur
- Proposer une approche de la lutherie dans les écoles de musiques y compris pour les professionnels et les formations initiales
- Informer sur les conséquences du choix des cordes (sonorités, harmoniques,…)
- Apprendre à l'élève dès le plus jeune âge à prendre soin de son instrument, l'entretenir, changer les cordes…

Le professeur ne doit pas accepter que l'élève vienne en cours avec un instrument inadapté, qui ne soit pas un instrument de luthier, l'oreille du musicien se fait dès le plus jeune âge et peut être faussée à cause d'un instrument de mauvaise qualité.

Les professionnels présents (professeurs, luthiers) apportent leur expertise :
Pour que le musicien puisse acheter un instrument de qualité, il ne doit pas être obligé de l'acheté dès l'initiation, mais plus tard, en sachant qu'une bonne mandoline c'est au moins 500 €. Cela est possible si l'école est en mesure de louer des instruments au début de l'apprentissage. Il ne faut pas omettre d'informer le jeune musicien de la valeur réelle d'un instrument.
En Général le cout de la location incite les parents à s'engager dans l'achat à partir d'un an, un an et demi, de pratique instrumentale.
Il est possible de trouver sur eBay des instruments de très bonne qualité pour un prix modique. Ceux-ci nécessitent bien entendu une rénovation et/ou réparation auprès d'un luthier qui porte le coût de d'achat aux environs de 500 € pour un instrument qui en général en vaudra beaucoup plus. Ceci n'est peut être pas assez utilisé. Il existe des instruments

d'occasion de très belle facture qui ne trouvent pas acquéreurs faute de connaissance du marché par les musiciens. Un instrument d'un siècle a une bien meilleur sonorité que le même instrument neuf.
Les écoles de musique doivent avoir une relation privilégiée avec leur luthier, le nombre d'instrument acheté chez un même luthier permettant par ailleurs d'obtenir des réductions de prix significatives. Il en est de même pour les accessoires tels que cordes, médiators, petites réparations….

LE CHOIX DES ŒUVRES : DE LA CMF POUR LES CONCOURS ET EXAMEN, DES SOCITES MUSICALES POUR LEURS MANIFESTATIONS

La question se pose s'agissant du type d'œuvre, des niveaux, des styles.
Les personnes présentent s'interrogent sur les objectifs du choix de ces œuvres.
Comment conjuguer niveau technique et plaisir de jouer ?

Choix pour les écoles de musique
Toutes les écoles ne sont pas affiliées à la CMF (écoles d'état, conservatoires...) avec des examens en fin de cycle uniquement. La CMF à calqué ses niveaux sur ceux des écoles d'Etat pour une harmonisation et une reconnaissance des niveaux.

Le choix des œuvres imposées est malheureusement dépendant des œuvres existantes dont il faut reconnaitre l'insuffisance. C'est pourquoi ce sont toujours les mêmes œuvres qui reviennent et que sortir de ces listes nécessiterait un gros travail de composition, de recherche gourmant en temps et coûteux.
Les pièces ne sont ainsi pas toujours passionnantes.
Ainsi il avait été décidé au niveau de la commission des plectres de ne faire jouer que des œuvres originales pour permettre de construire un nouveau répertoire.

Les commandes de musique originale se font aujourd'hui essentiellement sur des pièces de haut niveau, commande d'un politique, d'une collectivité, qui ne seront par ailleurs que peu jouées. Il faudrait donc inciter et provoquer la commande d'œuvres, qu'il y ait une véritable volonté de créations plus abordables, de plus faibles niveaux, accessibles au plus grand nombre et qui permettraient de favoriser en même temps l'éducation.
Tout le monde s'accorde à dire que l'éducation musicale ne peut se faire qu'à ce niveau, et permettrait ensuite d'accéder aux œuvres plus difficiles.
Les avantages sont de former

- Le public
- Les enfants
- Et par entrainement les parents

Pour les enfants, Il y a un véritable problème de répertoire, pas de méthodes valables pour le premier cycle.
Les professionnels pallient cette insuffisance en créant eux même les morceaux d'études qu'ils proposent à leurs élèves. Ceci est évidemment impossible pour les professeurs bénévoles et amateurs qui n'ont pas de culture d'écriture.

Les professionnels présents à la conférence comprenant les difficultés de ces écoles se sont proposés pour partager leur fonds documentaire.

Il faut passer commande aux créateurs de pièces à destination des jeunes élèves, des jeunes musiciens et faibles niveaux et des jeunes publics
Il faut véritablement que la CMF se penche sur ce problème

Choix pour le public

L'apprentissage du public à la découverte de nouvelles œuvres est indispensable

Il se pose bien entendu la problématique des œuvres contemporaines plus complexes, plus techniques, qui nécessiteraient plusieurs écoutes pour mieux les appréhender

Certaines musiques demandent une éducation, certaines un véritable apprentissage de l'oreille, l'approche de nouvelles cultures… on parle bien de nouvelle culture musicale temps dans l'approche même du genre musical, de son écriture voire de son oralité. Il s'agit de remettre en cause ses propres références en la matière, issues d'une tradition sociétale.

Choix pour les musiciens

Les musiciens veulent des musiques

- Qui leur plaisent à jouer
  - Musiques du moment
  - Musiques adaptées aux générations
  - Musiques adaptées au niveau de chacun
- Parfois plus techniques, dans la dextérité… mais moins passionnantes à écouter pour le public
- Parfois plus populaires, plus faciles à écouter, mais peut être moins intéressantes à jouer pour les musiciens de plus haut niveau

Nécessité de trouver des œuvres variées qui doivent plaire à tous, musiciens et publics et permettent en même temps de satisfaire la nécessité d'éducation musicale dont les fondements sont remis en cause.

Les musiciens comme le public ont besoin d'une musique qui les surprenne, à l'instar de la société dans laquelle nous vivons, il faut de la variété, du contraste, suivre les effets de mode, ne pas s'endormir sur un acquis, la société est en perpétuel mouvement, nos répertoires doivent être à cette image.

Choix pour les orchestres

Il apparaît un manque de répertoire crucial, les orchestres produisent souvent les mêmes pièces, tournent sur un répertoire réduit qui finit par lasser, alors même que la musique et on pourrait dire les musiques se multiplient, se mélangent et sortent du cliché qui voulait qu'il existe une musique, une vraie, dite classique, et d'autres musiques plus légères, plus populaires.

Cette prolifération des genres, le brassage des médias, la mixité des populations génère beaucoup plus d'exigences dans les choix, dans leur variété, dans leur créativité.

Aujourd'hui, la mandoline sort de sa torpeur, l'instrument étant plus connu il se dégage une attente du public.

Nous devons sortir des répertoires classiques avec pour doubles objectifs de plaire sans lasser et d'éduquer sans rebuter.

Est-ce le choix qui est véritablement limité ou est-ce la connaissance des œuvres existantes qui est le véritable problème ?

LE REPERTOIRE et SA BANQUE DE DONNEES

Il se dégage un constat unanime, il n'y a pas de véritable recensement des œuvres.
Le répertoire ancien est très nombreux, non connu, non référencé. Mais il existe bien déjà une littérature.
Aussi force est de constater qu'il manque un outil qui répertorie et face le tri comme cela est fait pour d'autres instruments.

Depuis les années 80 il y a de nombreux auteurs qui ont écrit pour la mandoline que ce soit pour orchestre, duo, mandoline seule…
Ces partitions ne sont pas connues, car

- Non éditées
- Restées confidentielles
- Restées à l'état de manuscrit

Aujourd'hui le travail semble conséquent et personne ne sait par quel bout commencer. Pour autant, beaucoup d'entre nous ont déjà fait individuellement une partie du travail : il y a donc une partie de collecte de l'existant à faire.

Il faudrait constituer et publier un recueil des œuvres existantes, cela pourrait être entrepris par la CMF.

C'est un travail conséquent qui nécessite une centralisation et un pilotage.
Ce travail doit pouvoir être financé après étude par un DLA par exemple. (dispositif Local d'Accompagnement) lui-même financé par l'avise.
Ce travail s'il ne peut être accompli par la CMF pourrait être confié à une fédération régionale qui serait porteuse du projet et qui pourrait obtenir des financements régionaux. Des solutions sont possibles.

La mise à disposition gratuite au plus grand nombre ne pourrait se faire que si l'opération est conduite par un collectif qui en garantirait l'exhaustivité, la libre circulation et la pérennité.

Nous sommes aujourd'hui face à de nouveaux enjeux artistiques.
La CMF devrait fédérer d'avantage, mais c'est aussi un problème des sociétés musicales qui doivent prendre aussi ce problème en main.

On se met à rêver d'une bibliothèque numérique à l'échelle nationale

Rappel : Il existe un recensement

- des orchestres à plectre (voir le site du club des mandolines de Remiremont)
- des écoles de mandolines (voir site de la CMF)

Faut il une organisation spécifique à la mandoline pour en faire ressortir la particularité, la CMF peut elle répondre à cette attente ?
La CMF doit donner une existence plus étoffée à la mandoline
Il n'y a pas beaucoup de fédérations spécialisées telles que les chorales à chœur joie.
Comment se fait il que des professionnels de la mandoline ne sont pas adhérents à la CMF ni dans aucune autre fédération ou autre organisme national ou international ?
Le fait qu'il n'y ait qu'une seule fédération la CMF en est peut être la raison

Face à l'apparente faible place de la mandoline dans la confédération, est-il souhaitable de construire un réseau voire une fédération de la mandoline ?
Aucune réponse ne peut être donnée à ce stade !
La capacité de la fédération à prendre en compte les exigences du monde des plectres alimentera cette réflexion dans l'avenir.

L'ORCHESTRE NATIONAL à PLECTRE

Un premier constat est qu'il n'a pas assez représentation nationale (manque de diversité d'origine régionale dans sa composition),
Pourquoi : est ce

- Le manque de communication ?
- Le coût ?
- Le fait que ce soit délocalisé à Poitier ?
- La peur de ne pas être au niveau ? même si dans tous les orchestres il y a toujours quelques musiciens qui seraient en capacité de rejoindre l'orchestre national. En effet le stage est encadré par des professionnels dans chaque pupitre.

Les orchestres à Plectre ne peuvent plus vivre en autarcie, il est devenu incontournable d'échanger, de se rencontrer, de partager….

C'est donc un appel aux orchestres et écoles de mandoline et guitare qui est fait pour alimenter l'orchestre national et lui donner une véritable légitimité nationale.

LA FORMATION

La CMF a un grand rôle à jouer dans la formation et il serait souhaitable voire indispensable que la CMF aide les sociétés musicales dans la formation

Par exemple, une fois par an un intervenant professionnel pourrait aller sur place et apporter aux sociétés musicales ce qui leur manque cruellement :

- Connaissance des répertoires
- Connaissance des nouvelles pièces

- De nouvelles façons de travailler
- Des formateurs pour former, l'objectif étant de garder une école pour celle qui sont animées par des bénévoles sachant qu'un orchestre sans école est un orchestre qui meurt.
- Des stages,
    - De mandoline
    - De guitare…
    - **Mais aussi de chef d'orchestre (par exemple : ceci permettrait à de jeunes chefs désireux de se faire une expérience de venir travailler avec un orchestre dans le cadre de l'obtention du DADSM et pas seulement avec option orchestre à plectre mais plus largement orchestre à corde)**
- Musicologie
- Pédagogie et psychologie de l'enfant
- Travail de groupe
- Méthodes pédagogiques….

Les sociétés musicales sont en réalité très demandeuses de tous ces thèmes et encore d'avantage leurs écoles et les encadrants peu ou pas formés qui se sentent souvent très démunis pour mener à bien la tâche dans laquelle ils se sont engagés.

La CMF doit construire et entretenir un maillage de terrain qui ne fonctionne pas aujourd'hui avec l'idée que l'information doit toujours monter ou descendre alors que la transversalité n'existe pas.

Il faut aller vite car les orchestres à plectre vont mal. Eclatement dû à des modifications sociétales, du monde professionnel, une plus grande mobilité, mais également un manque d'assiduité que ne rencontrent pas les écoles d'état et conservatoires.
Nos écoles ont un rôle à jouer de réponse à un territoire, de mixité sociale… qu'il ne faut pas négliger.
Le niveau d'exigence a augmenté, les musiciens sont moins dociles, les publics plus avertis.

Il faut nourrir les exigences en adaptant les arrangements les œuvres aux niveaux spécifiques des pupitres de chaque orchestre ? C'est un problème qu'une société musicale isolée, sans professionnel ne peut résoudre seule.

Les professionnels présents ont fait part de leur volonté de partagé leurs arrangements, les idées, de travailler en réseau : à bon entendeur …. !

Les masters classes sont également un bon moyen de former, de motiver, de créer l'unité au sein des orchestres et activer aussi la vie associative.
Le niveau d'exigence à la fois des orchestres, des écoles, sont un plus qui fédère, de même que les projets forts, une ligne précise, une exigence de participation.
Il faut toujours surprendre, ne pas rentrer dans la routine surtout avec les adolescents.
C'est le dynamisme de l'école et de l'orchestre qui attirent.

ACCOMPAGNEMENT dans la VIE ASSOCIATIVE

La CMF pourrait proposer des outils pour aider les associations dans leurs obligations administratives, comptables, juridiques, financières….
Par exemple Mise à disposition d'un logiciel comptable et d'outils de gestion (logiciels hébergés)
Par exemple : accompagnement à l'utilisation du logiciel de comptabilité gratuit OPEN C+ voir sur le site www.opencplusnet.org (facturation, paie, comptabilité….)

CONCLUSION de la première conférence débat :

Pour conclure cette première après midi de conférence débat extrêmement riche en échanges, il est cité Monsieur Jean Jacques BRODBECK :
« L'amateur que je suis a besoin du professionnel pour m'apprendre la musique, le bénévole que je suis a besoin du professionnalisme de ceux qui assurent la gouvernance du support institutionnel qui nous porte, nécessaire réseau de nos associations, fédérations et confédérations. La CMF est au musicien amateur ce qu'un gouvernement est au musicien »

Ceci ne peut bien entendu correctement fonctionner que si l'on n'oublie pas l'importance et le rôle de chaque personne, dans son individualité, son particularisme, sa richesse, ainsi que l'apport unique et incontournable des bénévoles qui viennent apporter le lien entre la technique et l'humain, pour qu'existe la pratique musicale dans toutes ses dimensions. L'individu au service du collectif et le collectif au service de l'individu. La pratique musicale amateur est souvent exercée en milieu associatif et porte ainsi les valeurs sociales et solidaires.

C'est ainsi que le deuxième thème de conférence débat : la pratique musicale amateur et la vie associative trouve tout son sens.

Thème et objectifs de la 2ière conférence :
la Pratique Musicale Amateur et la vie associative :

- Thème
  - La pratique musicale amateur
  - La vie associative :
- Objectifs :
  - La rencontre de responsables de sociétés musicales,
  - La rencontre de musiciens amateurs et de musiciens professionnels,
  - La mise en évidence de problématiques communes
  - La recherche d'une vision a partir d'une histoire commune
  - Faire émerger des problématiques de terrain

MAIS aussi :

- Créer des échanges et faire émerger des propositions
- Mutualiser nos connaissances et nos moyens
- Construire des solutions d'avenir
- Peut-être envisager d'autres débats, d'autres formes d'échanges, d'autres formes de regroupement
- Dans tous les cas participer à l'évolution du secteur

- Enfin aider le monde artistique et culturel associatif à évoluer, et résister aux mutations de notre société

Nous avons voulu au travers de notre rencontre d'orchestres de mandoline et guitare, de nos stages et conférences, donner un coup de projecteur sur la pratique musicale amateur, première pratique culturelle des français (5 millions de français de 15 ans et plus font de la musique pendant leurs loisirs).
Nous devons au travers de nos pratiques parler d'équilibre sur le territoire de l'offre contribuant à l'épanouissement et au renouvellement des pratiques musicales… par le rapprochement entre professionnels et amateurs, entre secteur associatif et secteur professionnel… avec le souci de favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture.

Secteur déterminant pour l'avenir de la vie musicale, la pratique amateur constitue un objectif sociétal majeur à la mesure des enjeux tant artistique, social qu'économique.

Enjeu artistique et culturel : la pratique en amateur est pour beaucoup la première étape de la rencontre avec l'art ; c'est un des modes privilégiés d'appropriation des patrimoines musicaux, et, par ailleurs, un vivier de la pratique professionnelle.

Enjeu social : par leur convivialité, ces pratiques contribuent fortement à créer ou restaurer le lien social. A la fois vecteur d'identité d'un groupe, lieux de rencontre et de reconnaissance des diversités et des métissages, terrains d'intégration, ces pratiques connaissent un rôle croissant, auprès du travail et de l'activité professionnelle, comme facteur d'identité sociale et individuelle.

Enjeu économique : les musiciens amateurs sont un moteur pour la facture instrumentale, l'édition musicale, le disque, et une source d'emplois considérable (encadrement, actions de formation, collaborations avec les professionnels). Le poids économique des pratiques musicales en amateur en France en 2000 représentait près d'un milliards d'euros par an et environ 60 000 emplois.

Un petit rappel d'histoire :

« En France plus que dans d'autres pays d'Europe, la pratique musicale amateur, depuis plus de deux siècles, entretient avec l'État des relations aussi étroites que singulières.
La rupture créée par la Révolution française est évidemment à l'origine de ce bouleversement qui, dans notre pays, arracha l'initiation et la pratique musicale à l'Église au profit de la Nation. Et c'est sans doute pourquoi fanfares et harmonies, nées dans la fièvre de la mobilisation générale, furent et demeurent en France le symbole de la musique amateur « organisée » ; c'est pourquoi aussi la France, forte de cette pratique, est toujours aujourd'hui l'un des pays reconnus dans le monde pour la qualité de ses instrumentistes à vent.
Mais, parallèlement à cette organisation d'inspiration militaire, la musique fut tout au long du XIXème siècle le champ d'une intervention plus générale, civilisatrice et sociale, des collectivités publiques. Le succès du mouvement orphéonique s'explique par ce soutien de la Nation et de ses élus à l'initiation égalitaire et à la fraternité républicaine incarnée par les fédérations de chant choral et d'harmonies et fanfares. *A Coeur Joie* et la *Confédération Musicale de France* en sont aujourd'hui les héritiers, poursuivant une tradition remarquable par sa vitalité.
Les politiques publiques, et tout particulièrement celle de l'État, se sont cependant renouvelées en profondeur pour accompagner, à partir des années 1970, un développement sans précédent des pratiques musicales. Il ne s'agissait plus seulement d'accompagner les amateurs au travers de leurs organisations fédérales mais de favoriser un développement au plus près du terrain. Ce fut d'abord, dans le cadre du plan imaginé par Marcel Landowski, la mise en place de délégués régionaux et départementaux, agents de ce qu'on appelait alors l'animation musicale. Ce fut ensuite, avec Maurice Fleuret, une politique qui voulait à la fois accompagner les mutations promises par les lois de décentralisation et embrasser, au-delà du chant choral et des harmonies (c'est l'époque des commandes missions et de la création des centres d'art polyphonique) d'autres pratiques qui, pour être collectives par nature, comme toutes les pratiques musicales, restent par volonté plus indépendantes et, pour en revenir aux idéaux républicains, avant tout marquées par leur liberté. Musiques traditionnelles et populaires, jazz, rock. L'un des symboles de cette politique reste la Fête de la Musique, dont la première édition eut lieu en 1982 et qui continue à mobiliser l'ensemble des acteurs de la vie musicale, et particulièrement ceux de la pratique amateur. Cette nouvelle attitude des pouvoirs publics aura-t-elle eu une influence sur le monde amateur ? Elle anticipait, en tout cas, les développements inattendus auxquels nous avons assisté ces dernières années. Les pratiques n'ont cessé en effet de s'étendre et de se diversifier. Surtout, elles participent aujourd'hui d'un mouvement qui s'est inscrit soudainement dans la création de nouvelles esthétiques : à côté du rock ou des musiques traditionnelles, en perpétuelle recherche, le hip hop, le rap, la techno et j'en passe, tous issus de pratiques amateurs, ont inventé des formes d'écriture, des langages et une vision du monde aussi neuve que profondément ancrée dans notre société. »

Lors de la première conférence débat concernant la Confédération Musicale de France, les premiers questionnements sur les difficultés que rencontrent les animateurs, les bénévoles et tous ceux qui de près ou de loin participe à la vie de leur association ont déjà émergé.

Loin d'être un problème ne touchant que les sociétés musicales, c'est toutefois plutôt de celles-ci dont nous avons voulu débattre ensemble.

Les échanges ont été introduits en listant un certain nombre de thèmes, sans que cette liste ne soit exhaustive et sans qu'un ordre précis n'ait été défini. Ces thèmes nous touchent tous plus ou moins suivant nos fonctions, notre implication, nos connaissances, le temps dont nous disposons, les besoins, la taille de l'association, la vitalité de celle-ci mais également il faut le dire les compétences présentes ou non au travers de ses différents membres :

C'est dans ce paysage en mouvement, qu'il convient de rappeler l'importance vitale du rôle du chef, que certains jugent désormais préférable de nommer « encadrant », interface entre les musiciens, le public, les structures associatives de type comité, mais aussi les écoles de musique, l'éducation nationale, les pouvoirs publics…
Quelles seront ses nouvelles fonctions et attributions ? Quelles compétences devra posséder la génération à venir ? Dotée de fait d'une exigence nouvelle : la capacité d'ouverture sur l'autre, sur les autres !

Il a été apporté un éclairage à ces questionnements en exposant les différents sujets pouvant faire débat :

- **Le bénévolat**
    - Distinction entre professionnels, bénévoles et amateurs
    - Recrutement de nouveaux
    - Adhérents
    - Bénévoles
    - Amateurs
    - Futurs
        - Elèves
        - Musiciens
        - Formateurs
        - Professeurs
        - Chefs
        - Administrateurs
        - présidents

- **La formation des encadrants**
    - Niveau : participation à des concours et examens,
    - Niveau de qualification des membres, du chef d'orchestre, des professeurs,
    - Personnel salarié : professeurs, chef d'orchestre,
    - Participation et ou organisation de formation,
    - La professionnalisation des encadrants

- **Les écoles de musiques**
    - Comment recruter
    - Comment conserver et retenir nos jeunes fraichement formés
    - Quel répertoire, quelles manifestations
    - Orchestres de jeunes, duos, quatuors, petits groupes
    - Quels sorties avec les jeunes et les moins jeunes
    - Quelle pédagogie

- **Ouverture de nos activité sur et vers la société**
    - Ouverture sur la société : organisation de concerts, rencontres, festivals, concours…
    - L'ouverture à l'international : participation à des manifestations à l'étranger, participation à des concours (rencontres et découvertes importantes)
    - L'ouverture aux autres
    - Le lien avec les autres arts, la culture en générale

- **La vie associative**
    - Participation à la vie associative : adhérent actif, membre du conseil d'administration, du bureau, présidence…
    - Les **statuts** loi 1901 et l'objet et but de l'association
    - Le **projet associatif**, existence, rédaction, validation, et vie du projet associatif
    - L'organisation et la gouvernance associative
    - Les **finances et la comptabilité**, la production de comptes annuels (comptabilité obligatoire soumise au droit comptable obligatoire)
    - La constitution de **budgets prévisionnels**
    - La réponse à appel à projet
    - Les **aides financières**
    - **Logiciels** d'écriture de musique, de comptabilité, bases de données…
    - Les systèmes pouvant venir en aide et en appui des associations**(DLA)**

- **La communication**
    - Les moyens de communication, site openassos de la CMF, site de l'association, blogs, facebook et twiter…, les journaux, revues (CMF)

- **Les orchestres**
    - Le rythme et la durée des répétitions
    - Le nombre et le type de manifestations par an

- **L'association employeur**
    - Droit social
    - La paye
    - Le recrutement
    - Les contrats de travail, CDI, CDD, contrats aidés
    - Le service civique
        - Le service civique peut prendre différentes formes. La forme principale est l'engagement de service civique, ouvert aux jeunes âgés de 16 à 25

ans et donnant lieu à une indemnité prise en charge par l'État. La loi du 10 mars 2010 prévoit que le service civique peut également prendre la forme d'un volontariat de service civique pour les personnes âgées de plus de 25 ans. Il consiste en une mission d'intérêt général effectuée à temps plein pendant 6 à 24 mois, en France ou ailleurs dans le monde, dans une structure agréée par l'Agence du service civique.

- http://www.service-civique.gouv.fr/

- **Quel management**
  - Pour la gouvernance
  - Pour le chef d'orchestre
  - Pour les professeurs

- **La réponse au territoire**
  - Le rôle social (intégration, mixité sociale, vie du territoire)
  - Les politiques publiques de l'état, des régions, des départements, des communes, des Réponse au territoire, initiation des publics, présence sur les territoires difficiles, rôle d'intégration, d'éducation musicale du public…
  - Communautés de communes et des pays

- **Le répertoire**
  - Existant
  - Connaissance du répertoire
  - Collecte d'œuvre
  - Arrangements
  - Commandes d'œuvre
  - Difficultés liées aux répertoires
  - Suivant l'âge
  - Suivant le niveau
  - l'instrument
  - Répertoires d'œuvres imposées aux concours difficiles à produire en public
  - Quel public et quel répertoire,
  - Le choix de musiques élitistes ou populaires, pour qui, pour quoi…
  - Les nouvelles musiques

  - la sauvegarde et la promotion du patrimoine musical et instrumental (archives, bibliothèque)

- **Le poids économique du secteur associatif**

Pour terminer cette introduction, il a été fait référence à un extrait d'un article paru dans Télérama par la COFAC (coordination des fédérations et associations de culture et communication) sur « ce phénomène culturel et social, qui interpelle notre société dans son rapport à l'art et à la culture

1. Nous nous gardons bien de faire le portrait type de l'amateur. L'amateur, c'est lui, c'est toi, c'est moi. Les amateurs, c'est nous tous ensemble, c'est vous quand nous

vous écoutons, c'est eux quand nous n'avons pas encore franchi le pas. Ce sont des pluriels construits de singuliers : ce sont le**s** monde**s** des amateur**s**.

2. Nous affirmons que ces amateurs sont porteurs d'esthétiques propres, singulières, novatrices, de créations. Nos observations, nos travaux, nos recherches sont là pour le démontrer.

3. Nous portons souvent le sujet sur le terrain politique : comment se fait-il qu'une tendance sociétale aussi marquée ne débouche sur aucune politique artistique et culturelle au plan national ?

4. Nous n'opposons (et n'opposerons) jamais amateurs et professionnels. Nous sommes convaincus que ces dynamiques de pratiques artistiques en amateur participent de ce qui fait la vitalité culturelle, poétique, linguistique, musicale, etc. réelle d'une société, ce qui signifie, même si ce n'est pas forcément le plus important, des activités supplémentaires pour les professionnels. Les amateurs pratiquants sont aussi, souvent, des spectateurs de qualité. Nous sommes attachés à la défense des statuts et des conditions de travail des artistes professionnels, avec qui les associations travaillent à longueur d'année. Nous mettons un point d'honneur à prôner des pratiques loyales et respectueuses du statut social de chacun.

5. Nous avons désormais conscience du poids économique global que représentent les pratiques artistiques amateurs en France. Dans une société marchande, qui raisonne le plus souvent en termes de coûts et de profits, nous savons désormais que les pratiques artistiques en amateur, loin d'être dévoreuses de subventions, créent de la richesse économique et de l'emploi de proximité.

Mais la richesse des pratiques artistiques en amateur et l'engagement quotidien de milliers de bénévoles échappent aux économistes, aux politiques et à la sphère médiatique.
En tous cas ne jamais oublier que les grands changements demandent du temps, il faut être patient et avoir confiance, il n'y a rien à perdre, mais beaucoup à gagner. »

On ne peut parler de la vie associative sans parler du renouvellement et des successions, qui demande à avoir 10 à 15 ans d'avance (sachant que la durée d'une activité de chef, se situe en moyenne, entre 20 et 30 ans). Ils œuvrent, souvent bénévolement et dans des conditions parfois précaires, et il faut chercher à inventer les solutions de demain. Solutions qui, en regard du contexte européen et des politiques menées par nos voisins, passeront certainement, cela semble être de plus en plus une évidence, au moins en partie, par une professionnalisation de l'activité voire la constitution d'un nouveau corps de métiers

La parole a ainsi été donnée à la salle.

LES DEBATS

MONDE AMATEUR OU PROFESSIONNEL, QUELLES LIMITES ?

De plus en plus de sociétés musicales ont en leur sein des professionnels : professeurs, musiciens, directeurs.
Ils viennent en encadrement, en appui, en formateurs, pour apporter au monde amateur leur savoir, leur expertise, une présence constante et planifiée, de la continuité, leurs encouragements. Ils ont eux aussi besoin du monde amateur qui leur apporte la possibilité d'exercer leur métier, un vivier d élèves, un orchestre, le maillage du territoire. On voit de plus en plus d'amateurs glisser vers le monde professionnel, mais ces professionnels quand ils jouent dans nos orchestres… ils redeviennent des amateurs !
Et tout cela vit grâce à une passion partagée.
Il est toutefois difficile dans les petites communes d'avoir des professionnels surtout dans le monde plus confidentiel de la mandoline, il faut une école municipale, intercommunale, d'une communauté de commune, d'un conservatoire. Il n'en n'existe pas partout surtout avec des professeurs de mandoline. Il faut suffisamment d'élèves.
La solution réside parfois dans des professeurs partagés avec la complexité des plannings, des déplacements, des coûts supplémentaires que cela génère et des contraintes sur la vie de famille de ces professeurs.

En contrepartie, il devient difficile de trouver des responsables, des personnes qui prennent la responsabilité d'une association alors que paradoxalement le monde associatif et amateur est en pleine expansion. Les sociétés musicales anciennes, historiques, ont du mal à renouveler leurs membres.
On trouve surtout un développement de la pratique musicale individuelle et pour des musiques actuelles.

Nous recherchons aujourd'hui a redévelopper, dynamiser, remettre en avant la pratique musicale collective, en orchestre, dans une société en plein mutation, axée vers l'individu, la réalisation individuelle, le choix de vie individuel. Les gens apprennent ainsi la musique pour eux.
Alors que l'apprentissage de la musique se développe, inversement, sa pratique collective semble se réduire.
La pratique collective exige de travailler en commun au travers de répétitions, exigence de planification des moments collectifs, contraintes également sur le répertoire avec des gouts musicaux différents en fonction des générations, en fonctions des publics.
La complexité réside également dans le fait que dans la pratique collective l'individu doit partager son plaisir avec un groupe, mais également des tiers : le public. Micro société aux multiples problématiques de la société mère dont elle est issue.

Le monde associatif est créateur d'emploi, se professionnalise et le monde de la musique n'y échappe pas

La réglementation administrative est lourde et les responsabilités conséquentes.

Pour exemple :

- le droit comptable, les associations peuvent être soumises à contrôle à partir de 1500 € d'aide d'une collectivité publique par la commission régionale des comptes.
- Les associations sont soumises au droit comptable associatif et ont l'obligation de tenir une comptabilité d'engagement, et de produire des états annuels conformes au droit comptable comprenant des annexes règlementées.
- Pour répondre à un appel à projet et obtenir un financement les dossiers sont de plus en plus complexes, volumineux, répondent à des normes, nécessitent des compétences particulières …

Il y a une mutation qui s'opère, la frontière entre le monde associatif et le monde professionnel change, les professionnels intègrent le système associatif en lui apportant la connaissance des règles de droit, la technicité, la pédagogie, le management…. Tout ce qui va permettre l'encadrement et la mise en œuvre du projet associatif construit, écrit et validé par les bénévoles. Les bénévoles restent alors les garants des valeurs énoncées dans les statuts et le projet associatif.

Chacun doit pouvoir y retrouver sa place, un débat doit être engagé dans chaque association pour :

- **réaffirmer ses valeurs**
- **rediscuter le projet associatif,**

Le Projet Associatif ou projet de l'Association est en fait la colonne vertébrale de celle-ci. C'est autour de lui que s'organisent toute la réflexion et l'action qui en découle. Il comprend :

- **les valeurs ou idées fortes qui en constituent le noyau dur,**
- **les objectifs que se fixe l'Association pour le moyen et le long terme,**
- **les moyens qu'elle se donne pour y parvenir.**

C'est sa clarté, sa visibilité, sa compréhension et l'adhésion des membres qui permettront à l'association de vivre et se développer

Ceci répond aussi aux difficultés à recruter des bénévoles compte tenus des obligations et responsabilités qui pèsent sur les dirigeants d'association par la séparation du politique et du technique.

<u>Bénévoles et amateurs</u> au travers d'une vie démocratique, dictent les valeurs et veillent à leur application, créent le projet associatif et le font évoluer

<u>Professionnels</u> (salariés) comme techniciens, encadrants, acteurs de la mise en œuvre du projet associatif… assistent et encadrent les amateurs dans leur pratique

MUTUALISER LE CHEF D'ORCHESTRE

Cela semble être le dernier recourt quand aucune autre solution n'a pu être trouvée, elle a le mérite de permettre la continuité de la société musicale et d'apporter l'expertise du professionnel.

L'inconvénient est qu'elle n'est pas favorable à la cohésion du groupe et que les plannings des répétitions et manifestations viennent se télescoper avec ceux des autres activités du chef.

QUELLE POLITIQUE TERRITORIALE

La question se pose du recrutement des professionnels dans les zones isolées, ou à pratique musicale faible : nécessité de gérer un territoire, de mutualiser, de se regrouper.
Il apparait toutefois des difficultés de gestion des écoles intercommunales, quels projets, pour quels communes, quelles priorités… quelles politiques culturelles, est ce du ressort de l'intercommunalité ?
Il ressort une nébulosité concernant la gestion des territoires (Etat, Région, Département, cantons, Pays, communautés de communes, groupements de communes, communes, voire arrondissements…. Sans compter l'Europe. D'où des politiques territoriales très confuses.
La rencontre des différents acteurs d'un territoire doit permettre d'améliorer la lisibilité de la politique culturelle et d'en favoriser la cohérence.

Dans le même esprit, les associations doivent se regrouper pour mutualiser et, coordonner les manifestations)

Il pourrait y avoir un travail de groupe sur un territoire pour rechercher des solutions, de nouvelles solutions pour sortir de pratiques isolées et individualistes : types de regroupement, objectifs communs, moyens de financement, ….

Le nombre croissant de manifestations dilue le potentiel de spectateur pour chaque manifestation, ceci est également la conséquence de la prolifération des organisateurs

Associations
Particuliers
Collectivités territoriales
Professionnels

Il faut arriver à gérer au niveau d'un territoire.

Problème spécifique à Remiremont

Il faut redemander à la ville de Remiremont qu'il y ait un acteur de coordination des manifestations culturelles. Ce devrait être le rôle de l'OMSLC (Office Municipale Sport Loisir et Culture)
Le nombre de manifestation et les dates possibles dans le calendrier réduisent considérablement les possibilités d'empêcher les chevauchements. Cela nécessite de planifier très en amont, ce qui complique d'avantage la tâche.

IL est fait état du coût élevé de certaines salles, y compris par les sociétés musicales de la commune, en particulier du palais des congrès.

Il faut essayer au moins de réunir les associations romarimontaines pour trouver une solution, trouver un tronc commun de problématiques et essayer de les résoudre collectivement.
Malheureusement, Il n'y a pas forcément volonté de chaque acteur de travailler en harmonie avec les autres.

Ne serait-il pas souhaitable d'élargir la coordination au Pays de Remiremont et de ses vallées dont le territoire couvre une zone correspondant majoritairement à celle des publics intéressés par les manifestations organisées sur Remiremont et ses alentours.

Dans tous les cas, qu'il s'agisse du Pays de Remiremont et de ses vallées ou de la commune de Remiremont, leur appui serait souhaitable pour favoriser la rencontre et le travail en commun sur cette problématique.

QUELLES POLITIQUES DES COLLECTIVITES LOCALES, DES COMMUNES EN MATIERE DE PRATIQUE MUSICALE

IL existe des regroupements de communes : ex écoles au niveau des communautés de communes, ceci doit pouvoir se dupliquer sur tous les territoires.

L'organisation au niveau de l'intercommunalité devrait peut être permettre de bénéficier d'aides plus importantes, de toucher un plus large public tout en évitant les doublons ? La coordination au niveau d'un territoire doit permettre d'améliorer la réponse, de la rendre plus lisible, plus claire, plus cohérente, d'améliorer la rationalisation des coûts, de mutualiser, d'accroitre le volume du public touché (que ce soit en terme d'élèves, de musiciens ou de public) d'accroitre les moyens disponibles…
C'est une réflexion à mener par chacun, responsable associatif, élus, professionnels pour lutter contre l'individualisme et/ou l'isolement

COMMUNICATION

Pourquoi ne pas faire appel à un professionnel de la communication pour rechercher de nouvelles possibilités (internet, réseaux sociaux….) il faut inventer ou réinventer car l'information par les médias ne suffit plus
Il est également possible de faire appel à des écoles de communication dans le cadre de travaux confiés aux élèves, de faire appel à des stagiaires, voir d'utiliser le contrat de service civique.

LE PUBLIC

Comment avoir un public fidèle ?
Alors qu'un « coup médiatique » n'a pas forcément d'incidence sur nos activités pérennes, un répertoire ou un artiste à la mode permettent toutefois de remplir facilement les salles. Cela a au moins l'avantage de générer de la trésorerie !

Le public ne veut plus un spectacle statique, il veut que ça bouge, il veut un spectacle complet associant musique, dense, théâtre…
Les médias ont habitué les spectateurs à une plus grande exigence du contenu du spectacle, comédies musicales, grands effets….

La musique seule devient un peu élitiste, fait peur à priori, même si une fois dans la salle le public est souvent ravi : il faut aussi vaincre les aprioris.
Les grandes villes permettent des concerts plus élitistes grâce au public important contacté.

Quelques solutions évoquées :

- **Un système d'abonnement aux spectacles peut fidéliser**
- **Le Concert apéritif qui trouve un certain succès**

LES REPERTOIRES

Il faut adapter nos répertoires aux goûts du public tels que :

- Musiques actuelles
- Musiques de films

Ces musiques sont elles adaptées à nos instruments ? En tous cas il existe encore trop peu de répertoires écrits, arrangés pour orchestres dans ces genres musicaux. Il appartient ici aux professionnels de faire ce travail d'adaptation, d'arrangement, de création, pour alimenter le monde amateur.

Il y a « multi-pratique » de la musique aujourd'hui et les amateurs et professionnels ne sont plus figés sur un répertoire, un style, voire sur un instrument.
Notre société a muté vers une pratique du Zapping dans tous les domaines et nous n'y échappons pas.

Ce Zapping se manifeste aussi bien en ce qui concerne l'aspect :

- Musical
    a. Du style
    b. Du genre,
    c. De l'instrument

- De la pratique
    a. En groupe
    b. Individuelle
    c. Dans différents orchestres ou groupes
    d. En sortant de son territoire historique

- L'instrument ne détermine plus le genre musical

Il y a une difficulté à offrir un répertoire extrêmement large permettant de satisfaire tous les publics, au travers de toutes les musiques.
Il faut sortir du principe de n'apprendre et ne jouer que des musiques écrites, sortir de ce schéma classique parce que si on continue à n'utiliser que ce canal musical, on n'existera plus, c'est aussi un problème d'apprentissage et de culture.
Il faudrait travailler cette problématique avec les écoles, il faut sortir du système orphéonique avec d'autres écritures, d'autres musiques,
Il existe aujourd'hui nombre de brillants musiciens qui ne connaissent pas la musique.

Cela pose toutefois des difficultés de jouer en commun entre connaisseurs et non connaisseurs, il s'agit d'un langage qui à ce titre est codifié et doit donc être enseigné.
Il va falloir apprendre également la musique non écrite qui répond également à des lois et des codes.
On constate ainsi une évolution de la composition.
Nous avons une obligation de généraliste et devons pouvoir accéder à tous styles, tous types de musique pour plaire au plus grand nombre et répondre aux désirs de toutes les générations. Mais cela devient difficile au regard de la quantité des savoirs à acquérir.

Nous ne devons pas perdre notre double objectif qui est de plaire à la fois à tous les publics, qui nous permettent de vivre des recettes de concerts, et de plaire aux musiciens sans qui rien ne serait possible, sachant que chacun alterne entre public et musicien.

Le musicien de l'harmonie vient écouter un concert de musique actuelle
Le bassiste de tel groupe joue de la mandoline dans un orchestre
Le professionnel de la trompette écoute un disque d'un groupe folklorique
Tout le monde écoute les médias et musiques diffusées à longueur de journée
On ne se limite pas à un type de musique ou de concert…

Comment conjuguer tout cela et continuer à se faire plaisir ?

Ceci explique en partie la difficulté à recruter dans nos écoles car nous ne répondons pas à cette multiplicité d'entrées possibles, de choix à tout moment, de zapping, de spectacles complets et variés, de mélange des genres.

On ne joue plus une musique mais de la musique, il y a décloisonnement des genres, des instruments, des courants….

Nous sommes face à des phénomènes de mode éphémères, il devient de plus en plus difficile de s'adapter.

Qu'est ce qui peut motiver nos musiciens, attirer de nouveaux élèves et de nouveaux publics dans une société de plus en plus tournée vers la musique ?

Il fau proposer du rêve, de la nouveauté, de la création, de l'authentique, il faut faire rire et s'amuser
Parfois, notre musique est trop sérieuse !
Il y des phénomènes de mode sur des musiques, des auteurs, des instruments…
C'est un éternel recommencement, preuve en est le retour des musiques des années 60 à 80. Les jeunes n'écoutent pas la musique de leurs parents, donc d'autres musiques, et la musique classique en fait partie, reviennent à la mode.
Pour exemple, les musiques classiques intégrées dans des spots publicitaires n'ont jamais eu autant de succès.

C'est un travail collectif d'imagination, on ne peut plus faire comme avant. Peut-être faut-il s'orienter vers de la musique spectacle, se regrouper, travailler avec d'autres arts…

LA PRATIQUE MUSICALE et L'APPRENTISSAGE

La multiplicité doit être une opportunité et non une concurrence, il y a des choses à inventer, en témoigne le nom VOSGES ART VIVANT, qui présage bien d'un art multiple.
Il y a de plus en plus de gens qui jouent d'un instrument, on a perdu ce monopole.
Il faut aller vite sans toutefois se précipiter car le problème est complexe, mais l'évolution rapide nous oblige à ne pas perdre de temps
Il y a moins d'attachement à la société musicale historique, à son professeur…
D'ou une difficulté à un travail constant et régulier, à une présence régulière et planifiée, des priorités très floues qui évoluent au gré des désirs.
La multiplication des loisirs rend impossible de tout faire, les activités sont dispersées

Quelle école ? Quelle musique ? Quel orchestre ? Pour quel orchestre ? Est-ce que l'orchestre doit vivre uniquement sur son école, est ce que l'école ne doit alimenter que l'orchestre : ce sont aussi des choix !

Une école non professionnelle est elle vouée à disparaitre ou a-t-elle encore sa place ?

Dans l'école il y a découverte de la vie associative, des courts individuels seront moins enclins à jouer en orchestre et à rechercher la pratique musicale collective.

Jouer d'un instrument et la pratique musicale collective permettent aussi de vivre en société, d'avoir du lien, d'être dans l'animation du territoire, de favoriser la mixité sociale. C'est l'occasion de se rencontrer, de créer des réseaux, y compris professionnels, c'est finalement fondamental dans une vie, on se sert de ce qu'on a appris aussi dans la vie quotidienne ou professionnelle et vice et versa.
Il faut se distinguer, cela fait partie de la richesse, garantir une différence, un contraste

Nous devons être pédagogues dans l'explication des spectacles, pour aimer il faut comprendre, comprendre permet ensuite d'adhérer…

La musique chantée revient à la mode grâce aux émissions star académie, recherche d'une nouvelle star, les 500 choristes, le filme les choristes ?
L'action médiatique est donc très prégnante dans l'évolution des pratiques

La tenue de scène influence l'image que le groupe donne, classique (noir et blanc, folklorique (tenue traditionnelle), tenue décontractée (teeshirt de couleur)….

Il faut surprendre, par la tenue, par l'animation, par la juxtaposition de musiques opposées… il faut jouer avec le publique
Cela nécessite de multiples compétences et en particulier pour le chef, l'encadrant, l'animateur…
Cela nécessite d'avantage de répétitions alors que la présence est en diminution, problèmes scolaires, professionnels, familiaux …

Il y a donc une adéquation à trouver entre l'implication et le niveau visé, le spectacle ne doit pas être médiocre, il faut s'avoir s'arrêter, trouver et fixer ses limites. Cela revoit au projet associatif.

Il faut mesurer l'effort en fonction des possibilités et disponibilités

LES ECOLES DE MUSIQUE

Lien entre l'école et l'orchestre
Le chef fait la passerelle entre la formation de l'école de musique et la post formation à l'orchestre
L'école de musique ouvre à ses élèves d'autres horizons musicaux que ceux de l'orchestre.

Nos écoles forment dans l'intention de récupérer les musiciens dans l'orchestre. !

En réalité, Il semble qu'il faille déconnecter l'école de musique de l'orchestre.

LA VIE DEMOCRATIQUE

Il faut répartir les tâches pour ne pas faire peser que sur quelques uns toute l'organisation, Il faut responsabiliser pour mobiliser.

Déléguer c'est donner du pouvoir et prendre le risque de se faire déposséder du pouvoir, mais c'est aussi responsabiliser, impliquer, motiver…
La démocratie est idéale mais demande de l'énergie pour vivre correctement, c'est alors un problème d'homme et de leader.
La démocratie est porteuse de motivation, d'implication, de créativité, de mobilisation.

Il est intéressant de se rappeler que pour passer de la satisfaction à l'engagement il y a quatre composantes de l'individu qui nécessitent l'adhésion de celui-ci et que l'on peut décrire ainsi :

Le citoyen :	(ou bénévole) A besoin de comprendre, adhérer et s'impliquer dans un projet
Le contribuable :	(l'adhérent) S'attache à une bonne utilisation de la cotisation et l'obtention de moyens financiers pour réaliser ses ambitions
Le consommateur :	(l'amateur) Recherche la satisfaction du besoin de plaisir
Le travailleur :	(le musicien) Recherche au travers de la pratique musicale un moyen atteindre un niveau technique connu et reconnu

Si l'on se réfère à la pyramide de Maslow qui hiérarchise la satisfaction des besoins, on peut estimer que les besoins de base que sont (1) la survie (boire, manger, dormir, et (2) la sécurité (protection morale et physiques) sont déjà satisfaits pour les personnes qui rejoignent nos sociétés musicales, même si cela n'est pas toujours le cas aujourd'hui, le chômage touchant toutes les couches de la population et tous les âges.

Le besoin suivant, (3) la socialisation, se trouve satisfait dans la participation dans la société musicale pour ceux qui recherchent un réseau, une vie en groupe, des échanges humains, le sentiment d'appartenance….

Vient ensuite le besoin (4) d'Estime de soi, qui peut être satisfait soit étant leader de groupe voire d'un sous groupe, soit par la reconnaissance d'un niveau de technicité, de la pratique d'un instrument, de l'apport de compétences particulières, considération, prestige…

Enfin pour terminer vient la satisfaction du besoin (5) d'accomplissement, qui est la recherche du plaisir, la réalisation de soi, le don aux autres, le partage de sa passion, le bonheur, l'extase…

Ceci permet d'appréhender les différents niveaux de motivation des personnes participant à nos sociétés musicales et de comprendre les besoins auxquels nos sociétés musicales doivent essayer de répondre.
La réflexion doit tenir compte de l'ensemble de ces composantes, certains individus recherchant la satisfaction de plusieurs niveaux à la fois. La satisfaction d'un niveau intermédiaire n'est pas nécessaire pour rechercher celle d'un niveau supérieur. La preuve en est de ces personnes en grande difficulté cherchant à s'évader de leurs problèmes par la pratique musicale.

Mais dans tous les cas il est bien question de satisfaction de plaisir et ce doit être notre cible.

CONCLUSION

Pour conclure cette deuxième conférence débat il a été donné lecture de la conclusion du colloque de la Fédération des sociétés musicales d'alsace d'octobre 2008 dont le thème était « diriger un ensemble amateur, enjeux et perspectives » par son président **Sylvain MARCHAL**

« Chacun s'accorde à admettre que, pour un pays comme la France ou une région comme l'Alsace, posséder une forte densité de pratiques collectives en amateur est un atout, une valeur ajoutée à l'image et au rayonnement.
Chacun reconnaît également les « vertus » de ces pratiques : approche et éducation artistique, sociabilisation, animation culturelle des territoires, réservoir d'idées et de projets, accueil de la jeunesse…
Chacun pense aussi qu'un courant bi-séculaire, fortement marqué par l'histoire et les évènements, est un élément fort du patrimoine. Mais aussi, chacun peut aisément confondre patrimoine et musée, tradition et conservation, voire parfois conservatisme ! L'enjeu fondamental, pour ces pratiques qui, dans cet opuscule, ont fait l'objet de regards aiguisés, est bien de mixer tradition et modernité, histoire et invention de l'avenir. Une pratique figée est

une pratique morte, et les orchestres d'harmonie, comme toutes les activités collectives - pour peu que certains complexes s'évanouissent - ont une envie furieuse de vivre, d'être de vrais acteurs de leur temps.

Peut-on suggérer la rédaction de la question de fond sous-tendue par ces travaux : *« souhaite-t-on véritablement que la pratique musicale en amateur (celle des orchestres et des chœurs entre autres) continue d'être un élément culturel, vivant et incontournable ? »*
Et la poser aux acteurs, aux décideurs et aux partenaires, sans oublier la puissance publique et ses élus !
Si la réponse est « non » ou si elle est fortement mitigée, les conséquences doivent en être tirées.
Si la réponse est un « oui », franc et massif, il conviendra de s'engouffrer sans tarder dans la brèche. Cette affirmation impliquera que le milieu possède les ressources pour avancer et faire évoluer son histoire. Ressources matérielles et techniques, ressources éducatives, répertoire, ressources financières, et surtout ressources humaines !
Nous y voici !
Chacun s'accorde à admettre qu'un groupe, une esthétique, une école, un courant… pour être vivant, a besoin d'un ou plusieurs meneurs, leaders, coachs, directeurs, inventeurs, maîtres à penser, maestros… les vocables ne manquent pas pour désigner celles et ceux qui seront devant, pour impulser, fédérer, réguler, coordonner, créer, convaincre, consoler, faire avancer et progresser.
C'est peut-être là le réel enjeu du devenir de la pratique musicale en amateur et, par conséquent, le vrai défi à relever ! »

Avant de clore cette deuxième et dernière conférence débat, une proposition a été faite à l'assistance comme aboutissement des réflexions de ces deux jours, ou il est apparu l'immensité des problématiques, des domaines, des savoirs, des compétences, mais également la grande variété des possibilités, des solutions, des pans entiers de domaines à explorer ou réexplorer, de la créativité dont il va falloir faire preuve, de la nécessaire implication de chacun, à titre individuel mais également de chaque société musicale.

Il a alors été émis l'idée d'organiser des Assises nationales des Orchestres à Plectres ?

L'idée serait de reprendre les sujets abordés au cours des deux conférences à savoir la Confédération Musicale de France et la pratique musicale amateur et la vie associative.

Des ateliers pourraient être proposés sur les questions les plus prégnantes, un questionnaire pouvant en amont être adressé aux sociétés musicales concernées.
Bien sûr vous l'avez compris amateurs et professionnels y seraient conviés pour construire ensemble à la fois une vision d'avenir du monde musical à plectre mais également pour offrir des réponses concrètes aux associations, à leurs dirigeants et aux bénévoles, avec des ateliers formations/informations courts dont les thèmes pourraient par exemple être : la communication, le management, la direction d'orchestre, la comptabilité, les finances, le recrutement de bénévoles, le système openassos, la sacem, le répertoire, et cetera….
Ce n'est qu'une proposition, que chacun y réfléchisse, laissons murir cette idée….

Au terme du troisième concert de la rencontre d'orchestre de mandoline et guitare il a pu être présenté une synthèse des principales recommandations et propositions qui figurent dans ce compte rendu.

Ainsi se sont achevées ces conférences débat, qui étaient une grande première pour l'orchestre de Remiremont.

La richesse des débats, les mails et courriers d'encouragement, les regrets de certains de ne pas avoir pu y participer nous ouvrent des perspectives de renouvellement de cet évènement pour que la pratique musicale amateur et celle de la mandoline en particulier puissent trouver leur place pour le plaisir de tous.

« Merci à tous pour ces formidables moments de partage : publics, musiciens, professionnels de la mandoline, avec qui nous vivons ces moments d'intense communion pour une même passion, **la musique** »